Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260320-20032026005-DE

Nombre de membres afférents au CM : 19
En exercice : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 16 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUNEVENTER
SEANCE DU 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ABALAIN, Maire.

Présents : Jean-Luc ABALAIN, Marie-France POULIQUEN, Romain RIOU, Claudie CANN, Olivier GEFFROY, Marie-Hélène QUEGUINER, Stéphane ROZEC, Béatrice MENEZ, Cédric BELLEC, Nadia COAT, Matthieu HARSCOAT, Cécile HOARAU, Claude PAUGAM, Hélène ROZEC, Mikaël CARIOU, Catherine APPERE, Gérard SALAUN, Valérie OLLIVIER, Maxime MANTAUX

Secrétaire de séance : Romain RIOU

DELIBERATION n° 20032026 005

OBJET **: Délibération portant désignation des membres des Commissions municipales**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont composées exclusivement de conseillers municipaux, contrairement aux comités consultatifs qui peuvent associer des habitants de la commune. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.
Le maire est Président de droit des commissions municipales. Il propose et présente les missions des commissions communales :

COMMISSION URBANISME
En charge du développement de la commune par l'intermédiaire d'un document d'urbanisme (pour Plounéventer, actuellement la carte communale), elle doit décider des réalisations à porter en priorité, en fonction des choix politiques du conseil municipal (favoriser les primo accédant, le logement social...).
Elle participe, dans le cadre des politiques de la CCPL, au développement des activités économiques et commerçantes. Elle prépare les projets de lotissements et de construction de nouveaux bâtiments communaux et travaille en relation avec des

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260320-20032026005-DE

entreprises et collectivités extérieures : Architecte des Bâtiments de France, service instructeur de la CCPL, architectes, chefs de chantiers...
Elle veille au développement durable dans les choix qu'elle fait, en tenant compte des nouvelles technologies
Elle prend en compte les différentes contraintes des documents élaborés pour la protection de la population et de l'environnement : SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Elorn, SAGE du Bas-Léon, Plan d'Exposition au Bruit, Plan de Prévention Inondations, zones inconstructibles dans les périmètres des exploitations agricoles, inventaire des zones humides, SCOT (schéma de cohésion territorial) du PLH (plan local de l'habitat) du Léon, zone Natura 2000.
Elle suit les travaux à effectuer dans les logements locatifs (travaux confiés aux services techniques ou à des entreprises). Elle prend part aux réunions de chantier dans les domaines qui la concernent.
Elle est chargée de l'étude des dossiers soumis à enquête publique.
La commission est composée du président, Jean-Luc ABALAIN, et de Romain RIOU, adjoint en charge de la commission, ainsi que Marie-Hélène QUEGUINER, Gérard SALAUN, Claudie CANN, Stéphane ROZEC, Mikaël CARIOU, Hélène ROZEC, et Cédric BELLEC.

COMMISSION ENFANCE, JEUNESSE ET ECOLE

Elle met en place la politique en faveur du jeune public : activités scolaires avec l'animatrice communale et extra scolaires proposées pendant les vacances, elle agit avec la CCPL pour proposer des activités par bassins de vie.
Elle soutient les initiatives en faveur des jeunes enfants : halte-garderie itinérante, Relai Parents-Assistantes Maternelles.
Elle entretient des liens étroits avec l'école, dans le respect du contrat d'association.
Elle participe aussi activement à l'organisation et au bon fonctionnement de l'ALSH intercommunal par un Comité de Pilotage qui comprend 3 membres de chaque commune à désigner pour suivre l'actualité importante de l'ALSH.
La commission est composée du président, Jean-Luc ABALAIN, et de Marie-France POULIQUEN, adjointe en charge de la commission, ainsi que Marie- Hélène QUEGUINER, Béatrice MENEZ, Catherine APPERE et Maxime MANTAUX.

COMMISSION ENVIRONNEMENT, VOIRIE, ESPACES VERTS et SERVICES TECHNIQUES

La commission sensibilise la population au respect et à la préservation de l'environnement. Portée par cette volonté, elle a pour but de développer des actions en faveur de l'écologie (nettoyage du cimetière et des trottoirs en collaboration avec la population, sensibilisation aux économies à réaliser sur la ressource en eau, gestion économe de l'éclairage public ...).
La commission est aussi chargée de l'entretien des espaces verts (parterres, jardinières, terrains de foot). Elle travaille en collaboration avec la commission sociale pour le fleurissement de la commune. Dans ces missions, elle veille au respect de l'environnement par l'acquisition d'outils d'aide aux agents techniques, dans le respect du plan de désherbage

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260320-20032026005-DE

La commission a également en charge la sécurité sur les routes de la commune. Elle surveille l'état de la voirie et intervient dès que nécessaire, elle établit un ordre de priorité pour la réfection et la rectification éventuelle des chemins ruraux et voies communales.
Elle prend part aux réunions de chantier dans les domaines qui la concernent.
Elle programme et suit au quotidien le travail des services techniques sous la responsabilité du Maire, seul apte à gérer la carrière des agents.
La commission est composée du président, Jean-Luc ABALAIN, et d'Olivier GEFFROY, adjoint en charge de la commission, ainsi que, Marie-Hélène QUEGUINER, Gérard SALAUN, Nadia COAT, Mikaël CARIOU, Matthieu HARSCOAT, Hélène ROZEC et Cédric BELLEC.

COMMISSION ASSOCIATIONS, SPORTS, CULTURE ET LOISIRS

La commission est en relation avec les différentes associations. Elle organise le forum des associations et élabore le calendrier des manifestations.
Elle étudie les subventions allouées chaque année aux associations et les proposent au vote du conseil municipal.
Elle est représentée aux assemblées générales des associations.
Elle organise la réception annuelle des vœux, les journées de cohésion des élus et du personnel.
Elle participe activement à l'organisation d'évènements sportifs de portée locale, régionale ou nationale (Tour de France cycliste, Essor Breton, concours du cheval breton ...)
Elle gère le prêt du matériel aux particuliers (tables et chaises) et aux associations (barnums, emprunt du matériel de la CCPL, de la BAN et des communes voisines).
Elle veille à l'entretien des différentes salles et gère leur occupation.
La commission est composée du président, Jean-Luc ABALAIN, et de Cécile HOARAU, adjointe en charge de la commission, ainsi que Valérie OLLIVIER, Claudie CANN, Stéphane ROZEC, Catherine APPERE, Maxime MANTAUX et Matthieu HARSCOAT.

COMMISSION SOCIALE

En charge des dossiers d'aide sociale sur la commune, fonction qui exige la plus grande discrétion. Les membres de la commission sont membres d'office du CCAS.
La commission gère l'occupation des logements locatifs : choix des locataires, états des lieux, travaux d'entretien des logements.
Elle veille à l'entretien de l'église et du cimetière, au fleurissement de la commune, elle participe au jury du concours de fleurissement.
Elle organise, en lien avec le CCAS, les manifestations caritatives (séances de théâtre en faveur du Téléthon ...)

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260320-20032026005-DE

La commission est composée du président, Jean-Luc ABALAIN, et de Claude PAUGAM, adjoint en charge de la commission, ainsi que Valérie OLLIVIER, Nadia COAT, Béatrice MENEZ et Catherine APPERE.

COMMUNICATION

Les missions de cette commission sont d'informer et de consulter la population sur les actions menées et les projets portés par le conseil municipal.
La commission participe à la rédaction d'un bulletin communal d'information qui est distribué dans les boites aux lettres, elle est responsable d'un site internet qu'elle fait évoluer en fonction de l'actualité, et des parutions sur Panneau Pocket.
Elle organise, autant que de besoin, des réunions d'information à destination de la population sur des sujets d'actualité et des projets dont la commune a la charge.
Elle est composée du maire, des adjoints et de 2 autres membres ;
Membres de la commission : Jean-Luc ABALAIN, Romain RIOU, Marie-France POULIQUEN, Olivier GEFFROY, Cécile HOARAU, Claude PAUGAM, Valérie OLLIVIER et Béatrice MENEZ

FINANCES

Elle est composée du Maire, des adjoints et de 2 conseillers. Elle élabore le budget primitif de la commune et de tout autre budget annexe.
Le résultat de son travail est présenté pour délibération au conseil municipal.
La commission est composée de Jean-Luc ABALAIN, Romain RIOU, Marie-France POULIQUEN, Olivier GEFFROY, Cécile HOARAU, Claude PAUGAM, Marie-Hélène QUEGUINER et Stéphane ROZEC.

COMMISSION APPELS D'OFFRES

Elle se réunit quand cela est nécessaire pour l'ouverture des plis des marchés publics.
Elle est composée du maire et de trois membres du conseil municipal et de trois suppléants.

Titulaires : Jean-Luc ABALAIN, Romain RIOU, Marie-Hélène QUEGUINERT, Gérard SALAUN.

Suppléants : Olivier GEFFROY, Marie-France POULIQUEN, Claude PAUGAM,

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260320-20032026005-DE

Le Maire,

Jean-Luc ABALAIN

Le secrétaire de séance,

Romain RIOU

ACTE RENDU EXECUTOIRE
Compte tenu de
La publication le 23 MARS 2026
La transmission au contrôle de légalité le 23 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260320-20032026005-DE